

Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge

26329399



Déposé
06-05-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1026688184

Nom

(en entier) : **POUR LE PEUPLE**

(en abrégé) : **FTP**

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège : Rue d'Edimbourg 26
1050 Ixelles

Objet de l'acte : DEMISSIONS, NOMINATIONS, STATUTS (TRADUCTION,
COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS)

il résulte d'un acte reçu par le Notaire Astrid COMIJN, à 1050 Bruxelles, en date du 6 mai 2026, déposé pour publication avant enregistrement, que l'assemblée générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de rajouter une annexe in fine des statuts et de la dénommer « annexe 1 ». Elle fera partie intégrante des statuts de la société et elle reprendra le logo de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 3 des statuts et de rajouter in fine du paragraphe la phrase libellée de la manière suivante « (suivant modèle repris sur l'annexe 1) ».

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de remplacer l'alinéa 15.4 de l'article 15 des statuts et de le libeller de la manière suivante :

« 15.4. L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Chaque année, et au plus tard six mois après le 31 décembre de chaque année, date de clôture de l'exercice social, le Bureau soumet les comptes à l'assemblée générale ordinaire pour approbation et le budget de l'exercice suivant. »

Quatrième résolution

a) L'assemblée générale a décidé de mettre fin à la fonction de l'administrateur mentionné ci-après, avec effet rétroactif, à dater du 10 avril 2026 :

Madame TURMS Clara, née à [REDACTED] le [REDACTED], domiciliée à [REDACTED]

L'assemblée générale donne décharge complète et entière à l'administrateur démissionnaire pour l'exécution de son mandat.

b) L'assemblée générale a décidé de nommer trois (3) nouveaux administrateurs, avec effet rétroactif, à dater du 10 avril 2026, pour une durée de 3 ans, et appellent aux fonctions d'administrateurs :

- Madame HANSEN Mette Bloch, née à [REDACTED] le [REDACTED], domiciliée à [REDACTED]

- Madame BUSSEMER Johanna Lilian, née à [REDACTED] le [REDACTED], domiciliée à [REDACTED]

- Monsieur RAPARELLI Francesco, né à [REDACTED] le [REDACTED], domicilié à [REDACTED]

Les administrateurs font élection de domicile au siège de la société pour toutes les affaires relatives à l'exercice de leur mandat.

Ici représentés et qui acceptent.

Leur mandat est gratuit.

Cinquième résolution

L'Assemblée a conféré tous pouvoirs à l'organe d'administration de l'Association et plus spécialement à un mandataire spécial pour l'exécution des résolutions qui précèdent, savoir :

Volet B - suite

- de requérir le Notaire Astrid COMIJN de rédiger l'acte modificatif des statuts
- de procéder à la signature de cet acte,
- de procéder à la mise en concordance des statuts et le dépôt de ceux-ci en vue de la publication de la modification des statuts.

Ils seront d'application dès la publication de ceux-ci à l'Annexe au Moniteur Belge.

L'assemblée générale extraordinaire et l'organe d'administration ont décidé de désigner en qualité de mandataire spécial Madame DOS SANTOS MATIAS Marisa Isabel, née à [REDACTED] le [REDACTED]

[REDACTED] domiciliée à [REDACTED]

Sixième résolution

L'assemblée représentée comme-dit, a décidé de confier au notaire soussigné la mission d'établir et de déposer la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Astrid COMIJN

Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/05/2026 - Annexes du Moniteur belge